

AIR FRANCE

Comité Central d'Entreprise

Session extraordinaire du 25 avril 2018



*Minutes rédigées par les soins de :
Isabelle QUESTEL et Stéphanie MAROTEL
Sténotypistes de conférences*

CCE AIR FRANCE LISTE DE PRESENCE

Monsieur Georges DAHER
Président du Comité Central d'Entreprise

ÉTAIENT PRÉSENTS

DÉLÈGUES TITULAIRES

CE Pilotage Économique	Mme LAVIGNE-LEDOUX	CFDT	<i>Excusée</i>	M. LABEUR	CFDT	<i>Présent</i>
	M. COMBES DEFONTIS	CFE-CGC	<i>Présent</i>		Mme WORMS	CFE-CGC
CE APAX MC/LC Hub	Mme CARREIRA	Trésorière Générale	<i>Présente</i>	Mme MOREL	CGT	<i>Excusée</i>
	M. TAIBI	FO	<i>Présent</i>		FO	
CE APAX Point à point	M. MUSTO	CGT	<i>Présent</i>			
	M. BODRERO	CGT	<i>Présent</i>			
CE Industriel	M. BEURAIN	SUD Aérien	<i>Présent</i>	M. NEGREL	SUD Aérien	<i>Présent</i>
	M. JAGUT	UNSA Aérien	<i>Excusé</i>			
CE Air France Cargo	M. WAUQUIER	FO	<i>Présent</i>	Mme DEMIGNE	CFE-CGC	<i>Excusée</i>
CE Système d'information	M. CAPDEVIELLE	CFDT	<i>Présent</i>			
CE Opérations Aériennes	M. DELLI-ZOTTI	SNPL	<i>Excusé</i>	Mme DAMON	SNPL	<i>Excusée</i>
	Mme MOORE RIEUTORD	Intersyndicale	<i>Présente</i>	M. TRAMIS	UNAC CGC	<i>Présent</i>
	M. PILLET	Intersyndicale	<i>Excusé</i>	M. AUBRY	Intersyndicale	<i>Présent</i>
				M. BARDIN	CFE-CGC	<i>Présent</i>

DÉLÈGUES SUPPLÉANTS

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. GARBISO	CFE-CGC	<i>Présent</i>	M. SLIMANI	UNSA	<i>Présent</i>
M. MALLOGI	FO	<i>Présent</i>	Mme MONSEGU	CGT	<i>Présente</i>
Mme LESTIC	CFDT	<i>Excusée</i>	M. EVAIN	SNPL	<i>Excusé</i>
			M. JACQ	SPAF	<i>Excusé</i>

ASSISTANTS DE LA DIRECTION

M. TIZON	<i>Excusé</i>
Mme DUSSAULE	<i>Présente</i>
Mme DHOURY	<i>Excusée</i>
M. MOISSON	<i>Excusé</i>

ASSISTANTS DU CCE

Mme SCHWEITZER	<i>Présente</i>
Mme AUFROY	<i>Présente</i>
M. BERENGUIER	<i>Présent</i>
Mme AHMED KAMAL	<i>Présent</i>
M. JULLY	<i>Excusé</i>

SECRÉTAIRES DE CE

CE Pilotage Économique	M. LABADIE	CFDT	<i>Présent</i>
CE APAX MC/LC Hub	M. TAIBI	FO	<i>Présent</i>
CE APAX Point à point	Mme BORDES DUCLOS	CGT	<i>Excusée</i>
CE Industriel	M. COTE	SUD Aérien	<i>Excusé</i>
CE Air France Cargo	M. FILAUDEAU	FO	<i>Présent</i>
CE Système d'information	M. CAPDEVIELLE	CFDT	<i>Présent</i>
CE Opérations Aériennes	Mme MOORE-RIEUTORD	Intersyndicale	<i>Présente</i>

ADMINISTRATEURS SALARIÉS

EXPERT
M. RIVET Point 1

SOMMAIRE

POINT UNIQUE : INFORMATION ET CONSULTATION SUR LES COMPTES 2017 DU CCE. 4

✓	PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2017	4
✓	RAPPORT DE LA COMMISSION CENTRALE CONTROLE FINANCIER.....	7
✓	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
✓	VOTE DE LA SESSION.....	13
✓	INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIERE 2018 DU CCE.....	14



AIR FRANCE

COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE Session extraordinaire Jeudi 25 avril 2018

(La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. DAHER, Directeur d'Orly et des escales France.)

M. DAHER, Président.- Je vous propose d'ouvrir la session extraordinaire avec une information et consultation sur les comptes 2017 du CCE.

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Pour la bonne forme, Mme DUSSAULE peut-elle faire l'appel ?

(Mme DUSSAULE procède à l'appel nominal)

Point unique : Information et consultation sur les comptes 2017 du CCE

M. DAHER, Président.- Les points à l'ordre du jour dans le détail sont :

- Présentation des comptes annuels 2017,
- Rapport de la commission centrale contrôle financier,
- Rapport des commissaires aux comptes,
- Vote de la session,
- Information sur la situation financière 2018 du CCE.

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Vous avez reçu et vous avez sur table les deux documents officiels, à savoir le rapport de gestion sur les comptes annuels de 2017 et les comptes annuels à décembre 2017. Pour une présentation plus digeste, Mme CARREIRA, trésorière du CCE, va utiliser un autre support plus rapide et plus ludique.

✓ **Présentation des comptes annuels 2017**

Mme CARREIRA.- En complément des rapports officiels envoyés hier sur vos boîtes mails et diffusés au même moment où je vous parle, il s'agit d'une présentation des comptes animée, synthétique, l'idée n'étant pas de vous noyer de chiffres sur cette deuxième partie de journée, mais bien de vous permettre d'apprécier la gestion financière et les réalisations de l'année.

Pour certains, le sujet est déjà connu, puisque l'exercice a déjà fait l'objet d'exposés réguliers à la coordination de secrétaires. Cet exercice a également été soutenu des équipes du CCE, de l'expert-comptable et de l'équipe de commissaires aux comptes dans le but de permettre la

production de la clôture des comptes à fin avril. Les autres années, nous étions plutôt sur juin. L'exercice a été soumis à la commission financière le 10 avril dernier.

Je vous propose de parcourir l'année 2017 à travers les grandes lignes d'activité et les faits marquants de l'exercice, notamment la situation de la subvention 2017, la politique et le plan d'action qui en ont découlé, les principaux résultats financiers par activité, le résultat financier de l'exercice qui correspond au bilan de l'exercice et le résultat financier des AEP.

(Montant de la subvention)

L'année 2017 a été marquée par un changement de modèle et donc un changement de méthode, qui se traduit par une baisse importante des ressources du CCE pour les ASC à périmètre constant. Conformément au nouveau protocole en vigueur depuis le 1^{er} février 2017, ce dernier prévoit le versement directement d'Air France des 43 % des 3,10854 de la masse salariale des CE.

Ainsi, pour 2017, nous avons eu une recette de 15 304 k€. Cette somme correspond bien aux 43 % perçus de l'intégralité des CE, soit une perte d'environ 2 M€.

(Compte de résultat des ASC)

Les autres recettes de cette année sont circonscrites pour l'année 2017 comparé aux années précédentes où nous nous perdions entre les reversions diverses entre les CE. La lecture est beaucoup plus simple.

Globalement, les autres éléments de recettes n'ont pas vraiment de valeur significative pour le CCE. Pour la bonne compréhension et la bonne lecture, je me permets quelques commentaires.

Les secours ne sont pas significatifs. Conformément au protocole ASC, cette activité est refacturée aux CE.

Une ligne de recettes de 510 k€, du fait de changement de méthode, concerne les cotisations des personnels CE vers le CCE pour leur permettre de bénéficier des activités sociales centralisées.

Il y a une ligne concernant la petite enfance. Il me semble important de préciser la nature de cette activité et la nécessité de séparer les flux, puisque le compte des ASC n'a pas vocation à être supporté par les ASC du CCE conformément au protocole.

(Allocations garde d'enfants (AGE))

L'AGE est liée à un accord tripartite entre Air France, les organisations syndicales et le CCE. Pour l'année 2017, le bilan de cette activité est positif compte tenu des produits cumulés des exercices précédents, notamment les recettes CAF intervenues N-1 entre différents prestataires (P'tits Avions...), et des reprises de provisions. Pour autant, il faut rester prudent sur les prévisions, car elles sont prévues déficitaires. La baisse constante des AGE exige une extrême prudence.

(Politique 2017)

Intéressons-nous maintenant aux activités centralisées.

Compte tenu de la baisse de subvention et d'une perte d'environ 2 M€, le CCE a engagé un plan d'adaptation et pris une série de mesures conservatoires, à savoir :

- ✦ Une baisse de l'offre Vacances Jeunes en été 2017 et la fermeture d'exploitation d'automne ;
- ✦ La suppression des tarifs réduits (T2 à T6) pour les vacances subventionnées sur notre programme adultes hors patrimoine ;
- ✦ La mise en place des quotas par CE et des nouvelles règles d'affectation pour une meilleure redistribution, comme prévu dans l'accord-cadre ASC ;
- ✦ Un plan d'économie général au niveau du CCE ;
- ✦ La négociation d'un PDV à hauteur de 20 personnes ;
- ✦ La réorganisation du CCE.

(Compte de résultat des ASC)

Pour illustrer le résultat de la politique de rigueur, vous pouvez noter la baisse globale de nos achats et de nos frais divers d'exploitation, à titre d'exemple quelques chiffres :

✦ Une baisse d'environ 20 % des achats de séjours VA/VF cumulés. Sur les vacances adultes, c'est 42 % au niveau des achats subventionnés, correspondant à la décision prise de supprimer les tarifs réduits sur le hors patrimoine. Parallèlement, le produit de nos ventes a baissé. Au niveau des recettes, les ventes ont diminué par analogie.

✦ Une baisse de 13 % sur VJ et globalement de 14 % sur le hors patrimoine. Le produit du patrimoine reste stable compte tenu de la politique menée sur le programme subventionné été 2017.

✦ Une baisse de 22 % de frais généraux sur le siège.

Sur les autres charges de l'activité, l'arbre de Noël, ce n'est pas significatif. Conformément au protocole ASC, cette activité a été décentralisée.

Les secours exceptionnels correspondent à un poste de balance, puisque c'est refacturé au niveau des CE.

Pour les rentes AT, le poids reste toujours constant.

La petite enfance est équilibrée. Nous avons uniquement la reversion des AGE auprès des salariés Air France et donc des factures crèches.

Nous avons une charge sur l'ASAF qui correspond aux négociations en cours.

(Répartition de la subvention 2016/2017 - Activité)

La subvention dédiée aux activités VA/VJ a baissé de 26 %.

Nous avons 7 148 dossiers vacances adultes correspondant à 23 155 participants. Il faut l'addition entre le VA hors patrimoine et le VA patrimoine. Cela fait une baisse de 11 %, mais une légère hausse sur les vacances adultes patrimoine qui correspond à la politique menée concernant l'été 2017.

Il y a une baisse de nos participants sur vacances jeunes de 15 %, qui correspond à la diminution du programme.

(Compte de résultat des ASC)

Ensuite, il s'agit de l'évolution de nos frais de personnel. Elle suit le raisonnement du plan d'économie à travers la décision de baisser nos personnels saisonniers notamment et de ne pas remplacer les départs.

(Masse salariale et effectifs)

C'est une baisse de 4 % de nos frais de personnel CDI et de 14 % sur le personnel saisonnier.

(Résultat de l'exercice)

Le compte de résultat s'améliore de plus de 500 000 €. Un certain nombre de reprises viennent diminuer le résultat. Pour autant, le résultat d'exploitation est positif de 900 000 €. C'est à souligner par rapport à l'année précédente.

La provision inscrite pour le PDV vient « plomber » en négatif le résultat net de l'exercice, qui passe à -1 366 k€.

(État de la dette)

Ce point vous montre le niveau et l'écrasant poids de la dette qui continue sur l'échéancier du CCE, avec une échéance de 903 000 € pour l'année 2017, qui représente 8 % de la dette totale. Pour autant, les cessions réalisées en 2016 et 2017 permettent de couvrir notre échéancier sur la période.

(Compte de résultat des AEP)

Il y a eu un changement de méthode avec la signature d'un accord entre les sept CE et le CCE qui ont conclu un protocole de financement et d'apurement du passif. Nous avons vu encore les charges exceptionnelles en 2016. Des provisions étaient liées aux créances du 0,2 et régularisées sur 2017 par cet accord.

Pour conclure, le bureau, compte tenu de ces résultats, tient à souligner les efforts et à remercier les équipes du CCE pour leur accompagnement professionnel et pour aboutir à ce résultat.

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Nous allons pouvoir passer la parole à M. RIVET, Président de la commission centrale de contrôle financier.

✓ **Rapport de la commission centrale contrôle financier**

M. RIVET.- Le commission s'est réunie le 10 avril 2018. J'espère qu'il n'y a trop de différences entre les chiffres communiqués en commission et la session comme l'année dernière. Mon rapport était un peu faux l'année dernière.

M. RIVET donne lecture du compte rendu de la commission centrale contrôle financier :

INTRODUCTION

Pour la dernière fois de la mandature, la présentation des comptes annuels du CCE (2017) sera faite à la session du CCE du 25 avril 2018 et fera l'objet d'un vote de la session.

Selon la loi, la présentation du bilan et du compte de résultats doit s'accompagner d'un rapport « présentant des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise » (Art. L.2315-69 du Code du Travail).

Ce rapport sera remis avant la session, ainsi que le rapport de la Commission des Marchés, mise en place en 2017.

PRÉSENTATION ET DISCUSSION

1. Présentation des comptes 2017 et du rapport de gestion

Bilan ASC

Nous nous limitons ici aux principaux éléments du bilan, le détail des montants étant présenté dans les documents fournis.

Au niveau de l'exercice, le montant des immobilisations se monte à 23,516 M€, en baisse de 2,187 M€.

Le montant des créances s'établit à 5,608 M€, en baisse de 883 000 €.

Trésorerie : La trésorerie nette au 31/12/2017 s'établit à 4,966 M€, en hausse de 2,693 M€.

Dettes : Le montant de la dette, incluant le plan de continuation, s'élève à 13,825 M€ au 31/12/2017, en baisse de 1,657 M€. Le montant de la dette financière, au titre du plan de continuation, s'établit à 9,257 M€, en baisse de 564 k€.

Résultat d'exploitation ASC

Le montant de la subvention nette ASC du CCE versée par les CE (ou la Direction d'Air France au titre du CE PAP) a été de 15,083 M€ pour l'année 2017, en baisse de 2,184 M€ (à périmètre constant).

L'excédent brut d'exploitation ASC 2017 (hors éléments exceptionnels dont PDV) est de 2,779 M€, en hausse de 579 k€ par rapport à 2016.

Le résultat net ASC 2017 est de -1,366 M€ (incluant les éléments exceptionnels).

Au global, la baisse totale des coûts de personnel s'élève à 617 k€, soit une baisse de 6% par rapport à 2016.

Discussion et éléments marquants

- L'écart entre l'actif circulant et les dettes n'est plus que de -759 k€, montrant une nette amélioration de la situation. L'écart devrait être positif en 2018.
- La baisse du CA vacances jeunes s'explique par l'absence de programme automne et la baisse du programme été.
- Le CA vacances familles patrimoine est sensiblement identique. En revanche, le CA vacances subventionnées hors patrimoine est en baisse de 37%. En effet, il n'y a pas eu de subventions pour ce programme, l'ensemble des inscriptions se faisant au tarif «T1».
- Les seuls centres de vacances encore en activité sont Gassin et Saint-Georges-de-Didonne.
- Un accord concernant l'ASAF a été finalisé en février 2017. La subvention ASAF a été prise en charge par les CE en 2017, à l'exception de 29 k€ restés à la charge du CCE.
- Une provision a été passée pour 800 k€ en 2016, correspondant au tiers du préjudice réclamé suite à la rupture du contrat avec l'association «des p'tits avions». Toutefois, cette association étant en redressement judiciaire, une transaction avec l'administrateur judiciaire n'est pas à exclure. Il est rappelé que la subvention «petite enfance» est hors protocole ASC, mais résulte d'un accord tripartite entre les syndicats, la Direction et le CCE. À ce titre, une subvention de 1,773 M€ a été versée aux familles en 2017 (1,820 M€ en 2016).
- L'arbre de Noël 2017 a été entièrement décentralisé dans les CE.
- Concernant la dette, 903 k€ ont été remboursés en 2017, au titre du plan de continuation. Le solde de la dette au 31/12/2017 se monte à 9,257 M€.
- Un PDV concernant 20 personnes a été annoncé fin 2017. À ce titre, il est provisionné dans les comptes 2017, ce qui explique le résultat net négatif. À noter que la DRH a quitté le CCE et ne sera pas remplacée en tant que telle.
- Deux propriétés ont été cédées par le CCE en 2017 (hors fiducie) : l'Oyack, pour 1,300 M€ et Pareloup, pour 200 k€.
- Le siège du CCE a été réorganisé en quatre grands services.

Bilan AEP

Deux accords ont été signés entre le CCE et les 7 CE :

- un accord visant à l'apurement du passif
- un accord de subvention fixant les contributions annuelles respectives de chaque CE à l'égard du CCE.

Le résultat net AEP pour 2017 s'élève à 202 k€, la trésorerie disponible au 31/12/2017 est de 1,016 M€, contre 513 k€ au 31/12/2016.

Nous n'entrerons pas dans le détail des flux échangés entre les CE et le CCE (voir détail des engagements des CE auprès du CCE). On peut considérer qu'après réalisation de ces engagements, la situation sera assainie.

2. Perspectives 2018

Il est prévu de relancer l'activité en 2018 (augmentation du nombre de places VJ et reprise des subventions VF hors patrimoine). Ceci devrait entraîner mécaniquement une légère hausse des recettes de 1,6%, après la baisse sensible de 2017.

L'expert-comptable est conservé pour la tenue des comptes et s'appuie sur le service comptable du CCE. Le directeur financier n'a pas été remplacé.

Point sur le patrimoine

Concernant Lassy et Lelex, un compromis de vente a été signé.

Il est également envisagé de céder sur 2018 le Banchet, Juzet-d'Izaut et Kéradenec.

L'ensemble pourrait rapporter 4,430 M€ sur 2018, exclusivement pour le compte de la fiducie.

Il est également envisageable de céder le camping de Gassin et la réserve foncière de Saint Malo, pour une valeur pouvant atteindre 4,500 M€ (pour le compte du CCE).

Modernisation des outils et du patrimoine

- L'application mobile sera lancée en 2018, dans un premier temps pour présenter le catalogue
- Mise en place d'une cellule «innovation et développement»
- Rénovation de la 2e tranche de SEO, de St Pons et de Saint Malo
- Installation de la TV et amélioration du Wifi sur Gassin

Commentaires du Commissaire aux Comptes

Les comptes sont bien tenus, transparents et ont été certifiés.

CONCLUSION

L'amélioration du bilan et du compte de résultats est sensible sur 2017, au prix d'économies sur les programmes et les subventions.

L'amélioration devrait se poursuivre en 2018 avec la pleine application des protocoles signés avec les CE et une grande partie de l'impact du PDV.

Si les ventes prévues sont réalisées, il sera possible d'améliorer sensiblement l'endettement :

- Renégociation du plan de continuation avec Me Blériot et les banques. En effet, le paiement des annuités de remboursement pour 2022 et 2023 sera insoutenable en l'état
- Levée de l'hypothèque de Saint Malo, permettant une diminution de la dette, donc des frais financiers.

En espérant que la modernisation des outils et des propriétés permettent de rendre à nouveau l'offre du CCE attractive pour plus de salariés.

Il conviendra que la renégociation inévitable des protocoles entre le CSEC (venant aux droits du CCE) et des x CSE venant aux droits des CE actuels, soit la plus rapide possible, après les élections professionnelles de 2019, afin de ne pas recréer une situation d'incertitude (et de ne pas péjorer à nouveau les comptes).

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour répondre aux questions, il y aura notre cabinet Expertise de l'Étoile représenté par M. DE LEMBEYE et M. RENON. Nous avons également du CCE notre contrôleur de gestion, M. ROBINE, et M. BERENGUIER qui assure une mission de coordination. Nous avons notre cabinet de commissaires aux comptes avec Mme POUPON et M. MARILLER.

Je vais, avec votre autorisation Monsieur le Président, laisser la parole aux commissaires aux comptes.

✓ **Rapport des commissaires aux comptes**

M. MARILLER.- Je ne vais pas vous donner lecture exhaustive de mes rapports.

J'ai un complément d'information : depuis mars 2018, Les P'tits Avions qui étaient en redressement judiciaire sont passés en liquidation judiciaire.

Concernant mon rapport général, comme je l'ai déjà indiqué, c'est une certification. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des principes et des règles comptables françaises, réguliers, sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité Central d'Entreprise à la fin de l'exercice.

Au titre des commentaires, cette année, effectivement, il y a un déficit important qui est essentiellement lié au plan de départs volontaires qui a grevé de près de 2 M€ les résultats. De mon point de vue de commissaire aux comptes, ce n'est pas dans mon rapport, car je n'ai pas d'opinion à donner sur la gestion, le virage a été pris dans de bonnes conditions au niveau du CCE pour préserver les droits de l'ensemble du personnel et des agents d'Air France.

Concernant les conventions réglementées, j'ai un rapport aussi à faire sur les conventions intervenues entre le CCE et les comités. Un point a été fait par le Président de la commission financière.

Nous rappelons simplement qu'au niveau de cet exercice, un protocole a été signé sur les ASC entre le CCE et six comités d'établissement, qui définit les modalités de délégation de gestion des ASC et des règles de gouvernance. C'est là où vous êtes arrivés sur le rapport de 43 %.

Un autre protocole a été signé le 24 février 2017 concernant la péréquation pour la restauration, qui s'applique entre Air France, le CCE et les six comités d'établissement. Cet accord prévoit que la période concernée va du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Quand le CSE va arriver, il faudra le remettre à jour.

Il y a également un protocole concernant les attributions économiques et professionnelles (ancien 0,2 %) signé en juillet 2017 entre le CCE et sept comités d'établissement, qui vise à apurer les comptes de subventions inter-CE et inter-CCE du passé, antérieurs au 1^{er} janvier 2017.

Pour finir, un protocole a été signé pour les AEP en juillet 2017 avec les sept comités d'établissement pour définir les règles à compter du 1^{er} janvier 2017.

Voilà pour ce qui nous concerne en tant que commissaires aux comptes. Je repasse la parole à votre secrétaire et au Président.

Mme CARREIRA.- Dans le rapport de la commission financière, il y a une interrogation de M. RIVET. À travers le rapport officiel des comptes, nous avons annexé la démarche achats et commission des marchés initiée par le CCE en 2017, à l'appui de deux réunions sur une démarche achats. À venir, j'ai lancé la convocation dès maintenant pour mettre en place le règlement et convoquer la commission des marchés sur d'autres sujets à venir. Vous le verrez avec la présentation de M. COMBES DEFONTIS sur les rénovations de centres, la mise en place de télévisions sur certains centres et de cuisines sur d'autres.

M. DAHER, Président.- Y a-t-il des questions par rapport aux présentations qui viennent d'être faites ?

Mme MOORE RIEUTORD.- Pour moi, il me semble que l'accord de péréquation s'est signé avec sept CE et non six. Je tiens à la dire, car cela a été long et douloureux.

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Tout à fait. L'accord de péréquation restaurant est signé entre les sept CE. Le CCE n'est pas concerné sur la péréquation, mais juste sur la liquidation d'un certain nombre d'apurements qui ont été faits entre les différents CE.

Mme MOORE RIEUTORD.- Sur les AEP, je félicite tout le monde sur le fait d'avoir trouvé un accord sur les AEP. C'est très bien. Le résultat est positif.

Pour le budget 2018, des sommes importantes vont être nécessaires pour la mise en place de CSE et les honoraires.

Comment les frais de personnel sont ventilés ? Dix personnes sont attachées aux AEP.

Dans le tableau sur les AEP, serait-il possible pour la prochaine fois de mettre tout ce qui est « normal » et tout ce qui est « exceptionnel » en deux tableaux séparés ?

Comment sont provisionnés les PDV pour 2018 ?

À quoi correspondent les 835 000 € et qu'y a-t-il dans les charges exceptionnelles ?

M. NEGREL.- Sur l'activité vacances jeunes, le CCE continue-t-il à faire des séjours itinérants ?

Est-il possible d'avoir la proportion des ventes propriétés CCE sur l'ensemble des ventes vacances jeunes ?

À quoi correspond les 2,614 M€ et 2,566 M€ en produits et charges exceptionnels sur les AEP ?

M. FILAUDEAU.- Sur les rentes AT, y a-t-il des évolutions ? Cela représente 400 000 ou 500 000 € à l'année. Il nous avait été dit que cela allait baisser d'année en année. Cela baisse un peu, mais il nous avait été dit que c'était en négociation avec la Direction d'Air France. Nous avons du mal à cerner si cela concerne vraiment les ASC.

L'émérite Président de la commission financière nous a alertés sur deux années de remboursement, qui sont certes à moyen terme, mais je voudrais savoir s'il est déjà prévu un plan pour ces échéances de 2022 et 2023 ?

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Je vais répondre à une partie. Je répondrais aux autres questions dans une deuxième partie, après la présentation sur 2018 où je présenterai les comptes avec les dépenses et l'exceptionnel.

Il y a une année un peu particulière en 2017, puisque toutes les sommes devant être payées avant 2017 avaient des taux différents suivants les CE. Les grands CE payaient 35 %, les petits 24 %, etc. À partir de 2015/2016, certains CE n'ont pas payé. En revanche, cela a été comptabilisé comme si c'était payé.

Lorsque nous avons mis en place l'accord d'apurement en 2017, nous avons régularisé toutes ces sommes. Nous les avons considérées comme des charges exceptionnelles, puisque les sommes conclues dans l'accord d'apurement ont été considérées comptablement comme payées. Si tel CE nous devait 1 M€, cela a été contesté, finalement, avec l'accord d'apurement, nous sommes tombés d'accord et nous avons apuré les sommes du passé. Comme nous avons comptabilisé qu'il nous devait 1 M€ dans les recettes, nous avons comptabilisé dans les dépenses 1 M€. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous avons des charges exceptionnelles de l'ordre de 2,6 M€ en 2017.

En réalité, l'ensemble des dépenses des AEP en 2017 sont de 835 269 € contre 876 366 €, à donc à peu près l'équivalent, une légère diminution.

Mme MOORE RIEUTORD.- À quoi correspondent les 835 000 € ?

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- C'est le total des charges d'exploitation, de tout ce que nous avons dépensé sur les AEP. Cela comprend les 500 000 € de frais de personnel, etc.

Les vacances jeunes comportent toujours des séjours itinérants. Ils sont même en développement sur la tranche 14/15 ans. Ils représentent 22 % de l'ensemble des colonies.

Concernant les rentes AT de l'ordre de 400 000 € et quelques, pour éclairer la session, il s'agit d'un accord assez ancien du temps où Air France était son propre assureur en termes

d'assurance décès dans le cadre du travail. À travers cet accord, était versée, soit aux enfants le temps de leurs études, soit au veuf ou à la veuve, une rente toute la vie durant du veuf ou de la veuve.

Il a été passé un accord dans le cadre du CCE. Sur les 3,108504 %, une petite part a été consacrée à cette rente AT. Le pourcentage versé correspondait à une époque où la Compagnie versait l'ensemble des ASC au CCE qui représentait tous les CE et où la masse salariale était plus importante. Aujourd'hui, non seulement la masse salariale a diminué, mais le taux de répartition n'est plus le même.

C'est pourquoi le CCE interpelle la Direction sur le fait qu'il y aurait peut-être une contribution à avoir sur le sujet. Nous sommes toujours en discussion et nous n'avons pas de réponse ni négative ni positive.

Concernant les échéances du poids de la dette qui va devenir quasi insupportable dans les horizons 2022-2023, j'y répondrai dans le cadre de la présentation des orientations de la situation financière en 2018 et sur la suite puisque nous avons prévu un plan que nous allons commencer à évoquer dans les perspectives, mais que nous allons passer en Coordination de Secrétaires de CE, puis en session.

M. RIVET.- En 2017, on nous avait parlé de 2 avances de trésorerie effectuées par le CCE :

- Une en mai 2016 pour le CE APAX, Hub maintenant, pour un montant de 500 000 € ;
- L'autre en novembre 2016 pour le compte du CE Point à Point pour 210 000 €.

Ces avances ont-elles été remboursées ou provisionnées ?

Mme MOORE RIEUTORD.- Quel est le provisionnement pour le PDV 2018 ?

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Le provisionnement PDV n'est pas fait sur le budget AEP, mais sur le budget ASC. Il est de 2 M€ et a été entièrement provisionné en 2017. Il n'aura pas d'impact sur 2018. Il a été provisionné sur 2017 parce que la situation de la trésorerie, qui a été largement consolidée, le permet.

Monsieur le Président émérite de la Commission, à qui j'ai répondu par mail, insiste. Il y a eu effectivement 2 avances en 2016, une de 500 000 € pour le compte du Hub, entièrement remboursée, et l'autre concernant le PAP de 210 000 €. Les deux mensualités de janvier et février de 17 500 € par mois ont été payées. Le reste n'est pas payé. Nous avons des échanges avec le PAP pour un point de la situation. Il a proposé un moratoire pour payer cette dette.

Nous avons aussi des dettes vis-à-vis du CE PAP, notamment sur la péréquation restaurant, enfin l'aide à la restructuration. Un moratoire est fait et la situation est bien identifiée dans les comptes.

M. TAIBI.- Sur les 2 M€, la Direction a-t-elle financé une partie du PDV, vu qu'ils sont en partie responsables par rapport à la baisse de la masse salariale ?

Je me retourne vers le Président. Vous êtes responsable de la situation du CCE, vu la masse salariale de ces dernières années. Nous en arrivons à ce que le CCE finance intégralement les 2 M€, alors qu'une partie vous incombe.

M. DAHER, Président.- Je transmettrai votre question, Monsieur TAIBI, mais je n'en ai pas entendu parler.

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Pour répondre à M. TAIBI, il n'y a pas d'aide puisque c'est une restructuration et à ce moment-là, d'autres CE demanderaient des aides à la restructuration.

Pour autant, compte tenu de la situation du CCE et de l'intérêt à assurer sa pérennité, prendre en considération notre demande sur les AT pourrait constituer une contribution logique qui ne concernerait que le CCE.

M. NEGREL.- Vous avez répondu sur les 2 614 000 € de charges exceptionnelles, mais pas sur le produit exceptionnel de 2 566 000 €.

Au niveau des AEP, peut-on avoir des explications sur les soldes non payés par les CE ?

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Sur les sommes non payées, je vais passer la parole à nos responsables financiers.

Sur les 2,5 M€, c'est la même chose. Ce sont les dettes qui ont été comptabilisées comme des recettes mais qui n'avaient pas été payées. Lorsque nous avons conclu l'accord d'apurement, nous avons effacé ces 2 millions et quelques. Nous les avons mis en charges exceptionnelles. Il y a une différence. Il faudra que je vérifie côté comptable si on peut nous l'expliquer, mais le mécanisme a été celui-là, nous avons des recettes exceptionnelles compensées par des charges exceptionnelles pour comptabiliser l'accord d'apurement.

M. DE LEMBEYE.- Les charges exceptionnelles de 2,6 M€ sont des pertes issues des années précédentes dont 578 000 € avaient été provisionnés en 2016 et le reste les années antérieures. Ces créances avaient été comptabilisées en recettes et, en contrepartie, avaient été provisionnées.

En 2017, suite à l'accord entre le CCE et les CE, nous avons repris en comptabilité toutes les créances à payer comptabilisées en charges exceptionnelles pour 2 614 000 € et repris en produits exceptionnels les provisions que nous avons constatées en 2016 et les années antérieures. Soit une perte nette de moins de 100 000 €.

M. DAHER, Président.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

(Les élus PN sortent de la salle.)

✓ **Vote de la session.**

M. DAHER, Président.- Nous avons donc en votants M. WAUQUIER, M. COMBES DEFONTIS, Mme CARREIRA, M. TAIBI, M. MUSTO, M. BODRERO, M. CAPDEVIELLE. Soit 7 votants.

Qui est pour ?

Résultat du vote à main levée .:

➤ 3 voix pour (M. COMBE DE FONTIS, Mme CARREIRA, M. CAPDEVIELLE) ;

- 2 voix contre (M. MUSTO, M. BODRERO) ;
- 2 abstentions (M. TAIBI, M. WAUQUIER).

M. BODRERO.- Nous n'allons pas refaire les débats de l'année dernière. Des accords ont été signés et un accord sous la contrainte. C'est la continuité.

✓ **Information sur la situation financière 2018 du CCE**

(Projection de visuels)

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Je vais vous présenter la situation financière de 2018 et les grandes orientations de notre budget.

Dans quel cadre travaillons-nous ?

Nous voulons continuer l'effort de restructuration du CCE engagé dans le respect de l'accord-cadre signé entre les CE, les organisations syndicales et le CCE, sous le contrôle de la Coordination des CE avec des grands objectifs, des grands thèmes qui sont :

- ➔ Préserver le socle social des vacances subventionnées jeunes et adultes ;
- ➔ Enrichir l'offre de produits subventionnés au forfait et de produits non subventionnés ;
- ➔ Poursuivre notre rationalisation du patrimoine pour nous dégager du poids de la dette ;
- ➔ Poursuivre la consolidation de la situation financière du CCE en dégageant des marges de manœuvre par l'efficience.

En 2018, nous serons un peu dans la continuité de 2017, si ce n'est que nous allons reprendre un certain nombre d'actions. Notamment sur les vacances jeunes, nous allons améliorer l'offre. Les vacances jeunes vont donc un peu augmenter. Nous les avons prévues à 3,170 M€ dans les recettes au lieu de 2,8 M€.

En revanche, nous pensons que les ventes de vacances adultes dans le patrimoine vont légèrement baisser parce que nous allons reprendre les ventes subventionnées T2 à T6 hors patrimoine. Le fait que nous les ayons supprimées en 2017 avait déplacé de l'offre sur le patrimoine puisque nous avons maintenu les tarifs subventionnés dans le patrimoine. Nous avons une gestion prudente et nous imaginons que les ventes vont un peu baisser.

En revanche, l'ensemble des ventes hors patrimoine, que ce soit le tourisme subventionné, forfait, les ventes tourisme non subventionnées, et ventes tourisme subventionnées au forfait vont augmenter. Particulièrement sur les ventes tourisme subventionnées au forfait, nous prévoyons des recettes de 1,6 M€ au lieu de 1,3 M€.

Au total, la recette devrait être en légère augmentation : 10,941 M€, prévision prudente, contre 10,759 M€ cette année.

La petite enfance : nous sommes sur une pente constante de baisse du nombre d'enfants et d'une baisse du nombre des AGE.

Les secours : il n'y en a plus.

Concernant les subventions ASC personnel CE que nous recevons, c'est-à-dire la contribution des CE pour leur propre personnel afin qu'ils bénéficient des activités, nous avons appliqué le taux comme pour les personnels Air France de 43 % du 3,108504 % et cela entraîne une baisse de la contribution des CE.

Les subventions reçues devraient baisser puisqu'en dépit des augmentations salariales que ne va pas manquer de finir par faire la Direction, la GPEC du personnel sol sur les prochaines années fait que les ressources du CCE devraient, au mieux, être stables.

Les frais de personnel subiront l'effet PDV, pas complètement puisqu'un certain nombre de départs interviendront en mars, d'autres en juin, voire certains en octobre. Nous allons avoir près de 800 000 € de baisse de frais de personnel.

Quant au personnel CDD, c'est une démarche volontariste, nous avons fixé une organisation dans laquelle nous prévoyons de baisser les frais de CDD à 1,850 M€ au lieu de 2 M€. Nous estimons que nos charges de personnel devraient être autour de 8 850 000 €.

Passons aux dépenses pour mettre en œuvre notre programme.

Les frais d'exploitation vacances jeunes augmentent plus que les recettes puisque les vacances jeunes sont subventionnées de manière assez importante pour avoir cette politique sociale : 5,147 M€ au lieu de 4,936 M€.

Dans le patrimoine, nous continuons les efforts de réduction de coûts (1 930 000 € contre 2,26 M€). Les achats tourisme hors patrimoine augmentent puisque nous réintroduisons les tarifs T2 à T6 dans les achats tourisme hors patrimoine : 5 M€ au lieu de 4,9 M€.

Quant aux frais généraux, nous continuons dans la démarche progressive, vertueuse de les baisser.

Au total, les frais d'exploitation augmentent (13 573 000 € contre 12 800 000 €), mais ils seront consacrés à une amélioration de l'offre, à l'augmentation du nombre de colonies jeunes et à une reprise des tarifs subventionnés hors patrimoine.

Un certain nombre de centres ne sont pas exploités. Nous essayons au fur et à mesure de nous en séparer et les charges baissent progressivement. Notamment en 2018, nous avons décidé d'arrêter de payer des charges sur Radstadt sur des semaines en time Share qui ne sont pas occupées.

Le CCE va reprendre l'exploitation en direct des centres du sud avec une reprise de salariés ; ce qui engendre des frais supplémentaires.

Les activités arbre de Noël et secours ont fait l'objet d'une transmission progressive et de redéploiement, elles sont aujourd'hui décentralisées. En revanche, les rentes AT sont toujours là.

Les dépenses pour la petite enfance sont légèrement plus importantes.

Pour l'ASAF dont le protocole a été voté ce matin : 130 000 €.

D'autres produits et charges : ce sont des choses habituelles, des comptes d'attentes.

Puis, il y a les impôts et taxes.

Au global, les charges sont en baisse de près de 300 000 € sur ces charges là.

(Retour dans la salle des élus PN)

Une fois que nous avons payé toutes les charges, il y a des amortissements sur l'ensemble du patrimoine. Ils s'élèvent à 2,2 M€.

Provisions pour exploitation : les 120 000 € correspondent aux sommes que nous payons pour Radstadt. Nous avons arrêté de les payer mais avons décidé de les provisionner, on ne sait jamais ce qui pourrait se passer. Mais nous pensons que nous ne les paierons pas.

Les frais financiers : c'est le service de la dette. Cela nous coûte beaucoup d'argent.

Nous avons prévu des cessions d'actifs pour 1,2 M€.

Au global, entre les subventions à 17 M€ (15 M€ sans les subventions plus les 500 000 des CE, plus la petite enfance) et la participation des salariés à 11 M€, nous sommes à 28 M€ de recettes. Nous sommes à peu près stables, moins 400 000 € par rapport à 2017, soit moins 1 %. C'est une prévision prudente.

Les charges de personnel baissent de 8 %. Les frais d'exploitation augmentent de 5 % à 13,73 M€ parce que nous reprenons les tarifs subventionnés et développons l'offre jeunes. Les autres frais baissent de 10 % à travers la démarche d'efficiency dont nous parlions.

Au global, nos charges d'exploitation baissent de 2 %. Nous dégageons dans l'activité même du CCE un excédent brut d'exploitation de 2,8 M€. Nous sommes à peu près au même niveau que 2017 (nous étions à 2,779 M€). C'est le vrai changement par rapport à 2016. En dépit de la baisse de recettes de 2 M€, nous sommes arrivés à produire près de 3 M€ d'excédent brut d'exploitation.

Nous avons des amortissements. Aujourd'hui, nous prévoyons un résultat d'exploitation positif de 539 000 €, en baisse par rapport aux 900 000 € de 2017. Mais en 2017, les amortissements étaient plus bas parce que nous avons repris des provisions. Nous avons mis des provisions de côté et comptablement, nous nous sommes aperçus que le risque n'existait plus. Cela correspond à des recettes et en réalité, le résultat est aux alentours de 300 000 €. Mais ces reprises de provisions et ces effets positifs font que nous avons un résultat de 900 000 €.

Nous trouvons des frais financiers. Les provisions exceptionnelles de 1,2 M€, c'est de l'estimation. Ce sont les ventes de patrimoine aujourd'hui en portefeuille. Si nous réalisons tout cela, nous aurons un résultat net de 1,6 M€.

Qu'allons-nous faire en 2018 ?

Avec les équipes du CCE, nous allons devoir mettre en place cette année le CSE au CCE. Nous allons conclure un accord sur le télétravail. Avec notre réorganisation, les équipes ont changé. Nous avons donc procédé en avril à un réaménagement des locaux afin que les personnels travaillent ensemble. Nous allons poursuivre le déploiement du PDV et l'adaptation de notre organisation, notamment au service financier, aux RH, sur la gestion des centres et sur un projet digital qu'il faut continuer à développer.

Nous allons investir en formations car avec le PDV, des personnels changent d'activité ou les complètent. C'est aussi l'occasion pour ceux qui sont dans le métier de faire le point d'où ils

en sont pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et d'enrichir leur activité au sein du CCE.

Nous voulons moderniser notre système d'information et de pilotage, notamment sur le contrôle de gestion, sur les informations en termes de marketing, en termes d'information sur les consommations, les besoins des salariés d'Air France.

Puis, nous voulons également manager la qualité de vie au travail puisque, comme le soulignait Florence CARREIRA, tout cela se fait avec les équipes et il faut que ces équipes adhèrent à ce projet global pour servir les CE et surtout le personnel d'Air France.

Une fois que nous avons les équipes en forme, petit zoom sur la petite enfance. La subvention AGE ne cesse de baisser. Par ailleurs, nous avons eu en 2017 des décalages de la CAF. Les recettes CAF sur les AGE s'élevaient en 2016 à 125 000 € et 364 000 € en 2017. Nous craignons qu'en 2018, nous n'ayons pas le même revenu de la CAF.

Les 1,1 M€ concernent les mamans et les papas qui ont des enfants de 0 à 3 ans et un mode de garde agréé sur lequel le CCE verse l'allocation garde d'enfant. Air France rembourse cette allocation, il ne paye pas le personnel qui s'en occupe. Il l'abonde de 30 % afin que nous prenions des lits dans les crèches. Ces 30 % plus les recettes CAF nous permettent de prendre des berceaux.

Vous avez pu constater que c'était fortement déficitaire à hauteur de 300 000 €. Or, il n'est pas possible de prendre de l'argent des ASC sur un accord qui est Air France, organisations syndicales et CCE.

Il y a donc un travail à mener en 2018 sur le nombre de berceaux car il faut être prudent. La Commission devra définir un certain nombre de critères, comme nous le faisons pour les vacances jeunes ou pour l'accès à Gassin, afin que les affectations soient le plus équitables possible en fonction des besoins.

20 personnes devraient partir en PDV. Nous avons eu 28 demandes. Ce sont, de manière assez équilibrée, des maîtrises, des cadres, des cadres principaux, plus de techniciens et 2 agents.

Les départs sont échelonnés. Fin mars, nous en avons 10. Puis, nous en aurons 4 au mois de juin, 2 au mois de mai mais ce n'est pas sûr et je vais vous dire pourquoi, 2 au mois de novembre. Ils s'échelonnent jusqu'à la fin du mandat, le 31 mars 2019, puisqu'il y a des dispositions particulières pour ceux qui ont des mandats d'élus. Ces départs se répartissent géographiquement : Une personne en Guadeloupe, une en Martinique, 13 sur le siège, une à la Réunion, 3 personnes dans le Var (Gassin essentiellement), 1 personne en Charente-Maritime (Saint-Georges-de-Didonne).

Les critères pour les sélections étaient classiques dont les appréciations du projet professionnel afin que les gens ne se retrouvent pas en difficulté. Tout cela a été fait avec un cabinet, SODIE, pour observer la neutralité.

La provision pour le PDV est de pratiquement 2 M€. Ce sont des indemnités de départs et un certain nombre d'accompagnements en formations, formations qualifiantes, aide à la création d'entreprise. C'est aussi la SODIE qui accompagne le projet. Nous sommes à 2,100 M€.

Nous devrions avoir un retour sur investissement d'un peu plus d'un an et demi.

J'ai commencé à vous parler du programme en vous présentant le budget : Augmentation du nombre de places vacances jeunes, reprise des subventions tarif réduit T2 à T6 sur les vacances adultes hors patrimoine.

Puis, nous avons commencé à investir dans la rénovation d'une partie du patrimoine, pas dans les proportions dont nous avons besoin, mais en Guadeloupe à Séo, nous avons rénové la deuxième tranche des bungalows (installation de la TV), améliorer tous les logements sur Gassin. Nous commençons à améliorer la Wifi, mais c'est compliqué.

C'est la mise en place d'une cellule innovation et de développement. Une équipe va rechercher des produits, vous proposer régulièrement des bons plans, des offres ponctuelles. Nous allons lancer d'ici la fin de l'année 2018 une application mobile Catalogue afin d'avoir plus facilement de l'information sur les produits du CCE.

Nous avons repris dans le cadre des colonies de vacances l'ensemble des pré/post-acheminements. Lorsqu'un enfant partait de Toulouse pour aller à New York, c'est le CCE qui réservait son Toulouse/Paris et ensuite le Paris/New York. Quand il partait de Toulouse pour aller dans un centre en Alsace, ce n'est pas nous qui faisons le préacheminement pour aller jusqu'à Paris.

Pour des questions de cohérence et d'assurance, nous avons repris l'ensemble de la gestion des pré/post-acheminements.

La majorité des CE nous ont demandé la reprise des centres du sud pour un traitement conforme à celui du CCE et non pas que des traitements de proximité. Ce sont les centres de Beuil, Bonnieux et Penne-du-Tarn.

Nous avons un projet informatique. L'informatique évolue, nos systèmes sont sur un même serveur et nous avons des bugs car quand nous ouvrons en même temps les vacances jeunes et les vacances adultes, nous ne pouvons plus faire la comptabilité. Il faut maintenant trouver des marges de manœuvre, réinvestir dans l'informatique afin que les salariés puissent avoir les prestations qui vont bien.

Puis, il faut réfléchir à l'amélioration de l'offre à l'agence.

En 2017, nous avons fait partir 4 500 jeunes, 823 en hiver. Au printemps, il y avait eu 489 enfants, c'est ce que nous avons arrêté pour cette année 2018 puisque nous n'avons plus que 2 saisons, l'hiver et l'été. Nous voulons faire partir 5 000 enfants en 2018. Il en est parti 1 000 à l'hiver et nous avons programmé 4 000 pour cet été. L'année dernière, nous en avons eu 3 300. Nous espérons un taux de satisfaction plus important cet été.

Les formules mises en place avec la Coordination des Secrétaires de CE qui a instauré des nouvelles règles, notamment priorité à ceux qui ne sont pas partis, ont produit des effets remarquables puisque sur les 1 000 jeunes qui sont partis cet hiver au ski, 271 enfants n'étaient pas partis avec le CCE depuis 5 ans. Sur l'été, sur les 4 000, il y en a 881.

C'est vraiment un motif de satisfaction dans la forme d'équité à offrir des vacances qui sont en nombre limité compte tenu du budget que nous avons.

Sur les vacances adultes, même chose, nous avons 7 148 dossiers, 23 000 participants. Cela fait du monde. Le programme 2018 est prévu en légère hausse et depuis que nous avons ouvert les inscriptions, sur les 7 590 dossiers prévus à l'année, 2 123 dossiers n'étaient jamais partis avec le CCE depuis 5 ans.

Qu'avons-nous fait en Guadeloupe ? Nous avons un certain nombre de techniciens en métropole. Nous avons mené une opération commando. Un certain nombre de nos techniciens sont allés en Guadeloupe et avec de l'huile de coude, nous avons rénové les centres. Les couleurs sont plus modernes, plus pastel. Nous avons changé les literies, les petits salons extérieurs. Notre hébergement en Guadeloupe est remis aux normes, les télévisions aussi.

De même en Martinique, nous avons mis des télévisions. À Saint Malo, nous avons amélioré la wifi pour l'installer dans toute la résidence et nous allons rénover 4 nouveaux gîtes et 5 autres en fin d'année.

À Gassin, nous mettons la télévision dans tous les logements et nous allons essayer d'améliorer le débit wifi au bar et installer un espace wifi avec des fauteuils plus cosy. Le problème à Gassin est que nous voulons faire arriver la fibre. Nous espérons pouvoir y arriver. Tout Gassin est câblé, sauf qu'il faut qu'Orange amène le câble et cela vaut 300 000 €. Nous allons commencer à améliorer le débit au bar, qu'il soit en illimité et pas seulement d'un quart d'heure.

Deuxièmement, il y a aussi l'inscription immédiate à l'aller dans toutes les résidences, que ce soit à Saint Malo ou dans les DOM. Cela facilite l'organisation des vacances, vous n'êtes pas obligé d'attendre. Vous pouvez immédiatement réserver vos R1, etc.

La route du Rhum : nous allons organiser un petit événement. Vous connaissez la course qui part de Saint Malo et qui arrive en Guadeloupe. Le CCE va accompagner le projet du plus jeune skipper de la compétition, qui a 23 ans, Tim DARNI. Il court en outre pour une cause, la lutte contre le diabète en partenariat avec le Lions Club. Le départ est le 4 novembre. Nous allons offrir un soutien logistique avec un peu d'hébergement à Saint Malo et en Guadeloupe aussi. Nous allons organiser un petit quelque chose et, à l'arrivée, c'est moins précis.

Nous avons un voyage avec la Fondation Air France pour essayer de faire du tourisme autrement et pour sensibiliser un certain nombre d'agents Air France à l'action de la Fondation en faveur de l'éducation pour l'enfance et la jeunesse. Nous proposons un voyage solidaire et collaboratif. C'est une évolution de l'action. C'est ponctuel et le séjour aura lieu du 31 octobre au 12 novembre.

L'application mobile devrait arriver avec un accès catalogue dans un premier temps.

Dans le développement des offres que nous voulons faire, nous voulons nous adresser à une cible plus large. Nous allons essayer de faire des offres ponctuelles avec la cellule innovation et développement. C'est vous proposer une offre complémentaire, rapide, avec des produits divers. Nous cherchons un nom et nous avons décidé d'associer le personnel avec un petit jeu concours. 2 200 personnes ont déjà répondu. Nous ne savons pas encore comment cela va s'appeler.

Notre excédent d'exploitation s'améliore. Nous commençons à faire un peu de rénovation, nous ouvrons sur les tarifs réduits, nous augmentons les vacances jeunes.

Pour autant, nous ne sommes pas complètement sortis d'affaire. Il y a notamment cette épée de Damoclès, ce poids de la dette. En 2017, nous avons payé 903 000 € plus 175 000 € d'intérêts. C'est 1 080 000 €.

En 2018, cela augmente, ce sera 1 016 000 € et 140 000 € d'intérêts. Il reste encore chaque fois 1,1 M€, 1,2 M€ à rembourser. Ce n'est pas avec les 500 000 € d'excédents de résultat net que nous pouvons le faire.

En 2022, ce seront 2,258 M€, en 2023 2,260 M€. Il est donc impératif dans notre plan d'arriver à nous dégager au plus vite de la dette. Nous pouvons estimer qu'il faut environ 7 M€ parce que nous avons 1,8 M€ séquestrés chez Me BLERLOT.

Nous avons des besoins d'investissements en informatique et de vrais besoins lourds de rénovation, pas comme ceux que nous avons réalisés à Séo où nous avons pu procéder aux rénovations par nous-mêmes. À Gassin, nous avons 130 logements et il faut compter 20 000 € par logement pour les rénover. C'est un vrai projet.

À Saint-Georges-de-Didonne, nous avons 50 bungalows en HLL qui ont une durée de vie de 10 ans. Cela fait 20 ans qu'ils sont là. Il faut donc les changer. Là aussi, c'est 35 000 € le bungalow. Il y en a 50, il faut au minimum 1,5 M€.

Saint Pons est notre centre pour les sports d'hiver des colonies. Un jour ou l'autre, il faudra le rénover.

Nous avons donc au moins 2 sujets assez importants qui arrivent et il est important de se donner les moyens de les traiter.

Le patrimoine qui doit être conservé et qui est utilisé, c'est Gassin, le navire amiral du CCE, Saint-Georges-de-Didonne en Charente-Maritime, Saint Malo qui fonctionne bien, qui est presque à l'équilibre et qui est ouvert à l'année, puis les centres des DOM, Hibiscus à La Réunion, Séo en Guadeloupe, Mabouya et les centres du sud que nous venons de reprendre, Penne-du-Tarn, Bonnieux et Beuil.

Les centres jeunes sont :

- Air Pins et Mios en Gironde, des centres pour les tout-petits avec des mobiliers adaptés ;
- Bonnieux dans le Vaucluse ;
- Penne-du-Tarn, où l'on fait de l'équitation et qui fonctionne bien ;
- Saint Pons dans les Alpes de Haut-Provence, notre centre sports d'hiver pour les colonies.

(Poursuite de la rationalisation du patrimoine)

Pour se dégager de la dette, il faut continuer cette restructuration du patrimoine, qui fait partie de notre mission. Aujourd'hui, nous avons un certain nombre de compromis. Comme d'habitude, rien n'est simple.

Sur Lassy, le compromis est là, à 3,2 M€. La vente me paraît être sécurisée, puisque nous avons encaissé 160 000 € sans condition suspensive, qui resteront acquis au CCE et qui seront même séquestrés chez Maître BLÉRIOT pour s'assurer que cela ne repartira pas.

Pour Lelex, c'est 550 000 €. Nous avons un compromis et l'accord de la session, mais la SAFER se manifeste pour préempter la plupart de toutes les parcelles. Sur dix parcelles, ils en veulent sept et ils veulent nous donner 16 500 €. Nous allons traiter l'affaire. Je pense quand même que, compte tenu du prix, les parcelles qui restent, avec l'immobilier, valent le même prix. Si jamais l'acquéreur se désiste, nous continuerons à le vendre.

Pour Le Banchet, des personnes disent connaître la mairie. Pour le moment, nous attendons.

Pour Juzet-d'Izaut, il n'y a pas de souci.

Pour Kéradenec, des personnes nous disent que, si ce n'est pas la même activité, ils vont préempter. S'ils préemptent à 220 000 €, pour le CCE, les intérêts sont préservés. Après, ce sont les délais.

Cela signifie qu'il faut continuer cette action. Nous avons un certain nombre de centres sur lesquels nous avons soit des accords, car ils font partie de la fiducie, soit une tendance positive de la part de la coordination des CE :

- ♦ Kerescant pour 1,2 M€ ;
- ♦ Le camping de Gassin pour 3,5 M€, peut-être 4 M€ ou plus : les emplacements et les bungalows sont vraiment très spartiates et cela n'aurait aucune incidence sur le reste de la propriété, puisque ce sont deux parcelles complètement séparées. Bien entendu, il n'est pas question de vendre Gassin en tant que tel.
- ♦ La réserve foncière de Saint-Malo : une part avait déjà été identifiée par le cabinet GALTIER. Il s'agirait de couper une partie du terrain qui n'est pas du tout utilisée et qui ne diminue pas du tout nos possibilités sur nos bungalows à Saint-Malo. L'hypothèse basse est 1,5 M€.
- ♦ Léon : c'était un centre dans les Landes, mais pas près de la mer. Les huit bungalows sont dans un état très dégradé. Cela vaut environ 60 000 à 65 000 € le bungalow. Aujourd'hui, il faudrait mettre 30 000 € au moins pour les rénover. Compte tenu de la fréquentation, nous pensons plus utile de réaliser du *cash* pour pouvoir mettre en œuvre notre programme.
- ♦ Fonsanges fait partie des biens sur lesquels nous avons beaucoup d'hésitations, mais cela fait partie des biens qui sont dans l'ex-fiducie. Nous pouvons réfléchir sur des offres.

Avec cela, et puisque que nous dégageons un excédent d'exploitation, nous avons la possibilité sur deux ans (2019/2020) de sortir de la dette et de commencer à réaliser des investissements pour les travaux.

(AEP)

Sur les AEP, nous avons deux axes d'amélioration :

- Développer les moyens mis à la disposition de la session et des commissions : visioconférences, consultants, renforcement de l'analyse économique... Nous avons plus de 1 M€ pour faire fonctionner la session. Tout cela semblait utile et normal qu'il y ait plus de moyens mis à la disposition du fonctionnement, du travail, de la réflexion et de l'éclairage des participants de la session.

- Améliorer la communication : il se fait auprès des salariés d'Air France un certain nombre de communications avec le service Communication du CCE. Il nous semble aussi utile de communiquer sur ce que font les élus et ce que nous faisons en session.

Aujourd'hui, un accord fonctionne. Normalement, cela devrait être stable, donc 1,085 M€ de recettes.

Dans les frais, nous allons diminuer les frais de personnel.

Il y a deux focus :

▪ Pour les honoraires, il y a 340 000 € contre 200 000 et 150 000 en 2016 et 2017. Dedans, il y a 200 000 € d'honoraires réguliers, mais aussi 140 000 € pour éventuellement prendre un consultant, un expert supplémentaire en dehors de toutes les obligations de la Direction et en dehors de la partie 20 % qui pourrait être sur des expertises complémentaires pour permettre de donner de l'autonomie et des moyens de réflexion, d'éclairage à la session.

▪ Pour le point catalogue et imprimés, je vous parlais de développer la communication. C'est la somme des 32 000 € catalogues et des frais de courrier/internet de 49 000 €, ce qui fait environ 80 000 €. Il s'agit de doubler ces 80 000 € en mettant 150 000 € de prévision. Nous n'allons peut-être pas tout dépenser sur cette activité, qui est le deuxième axe des efforts que nous voudrions faire en termes d'amélioration.

Du coup, cela laisse un excédent de 107 000 €, qui est remis en provisions. Nous en avons fait un de 200 000 € l'année dernière. Tout cela sert à constituer des moyens si demain nous avons des besoins conséquents en termes d'expertise si la Direction voulait nous faire des méchancetés.

Ces fonds, quelle que soit l'évolution de la loi MACRON qui peut considérer que nous pouvons en prendre une partie pour les mettre dans les ASC, je le dis en session, je pense que ce sera confirmé ensuite avec les élus : il n'en est pas question au niveau du CCE, puisque nous avons un accord ASC à six CE et un accord AEP à sept CE. Il n'est pas question de prendre de l'argent de sept CE pour en mettre dans un accord à six CE.

Pour répondre aussi à une question posée sur la ventilation des frais de personnel, en réalité, sur les 571 000 € de l'année dernière et donc sur les 450 000 € de cette année, il y a environ 4 équivalents plein temps à 100 % au secrétariat et aux analyses économiques. Les frais de personnel déversés aux AEP sont des proratas avec un équivalent plein temps de 4,3 : 10 % au contrôle de gestion, 20 % à la communication, 10 % pour la comptabilité, 10 % pour le juridique, 5 % pour les DRH et 10 % pour l'informatique.

(En résumé)

En résumé, nous pensons maintenant avoir une certaine robustesse avec une menace qu'il faut bien traiter. Le projet pour 2018 est bien de gérer le CCE avec un objectif de :

- Améliorer le montant de subvention qui est redistribué ;
- Apporter aux CE et aux personnels d'Air France des produits et des services le plus compétitif possible sur le marché ;
- Développer une nouvelle offre qui s'adresse à une plus large partie du personnel : nous ne le ferons pas tout seul, mais en associant le personnel du CCE dans cette mutation ;
- Sur la partie AEP, être au service de la session pour enrichir les débats et informer le personnel.

M. DAHER, Président.- Je vous souhaite de bien réussir ce budget 2018 et vos projets. Avez-vous des questions à poser ?

M. BODRERO.- Sur le niveau de subvention, j'ai bien entendu ce qui a été dit. Avec une GPEC présentée par la Direction qui est plus que floue, voire trouble, bizarre, j'aimerais savoir si la Direction ou le CCE a fait une petite étude rapide par secteur.

Nous savons par exemple que chez les PNT il y a 500 embauches. Normalement, les embauches devraient couvrir le nombre de départs. Pour parler du Point à Point, nous savons qu'il va y avoir 349 suppressions de postes et aucune embauche.

Une étude secteur par secteur a-t-elle été faite pour savoir combien il y aurait de pertes dans certains CE et combien pourraient se maintenir ?

J'ai bien compris que globalement les subventions se maintiennent, mais il se pourrait que, par CE, certains soient perdants et d'autres gagnants.

A-t-on une vision sur les trois ans par rapport à la GPEC -je m'excuse de dire qu'elle est floue, mais, pour l'instant, elle est toujours floue- ? Ce serait bien de pouvoir détailler.

Après, il faudrait qu'on puisse rediscuter pour les CE. Évidemment, je parle pour ma paroisse : avec -349, cela ne va pas faire du plus dans les subventions, même si on va gagner les 6 %. Il y a quand même 349 suppressions de postes à nouveau.

Ma deuxième question est sur le fameux compte 641. Les ordonnances MACRON ont coupé la tête au compte 641, mais il est bien prévu dans les ordonnances MACRON, à partir de septembre 2017, voire 1^{er} janvier 2018, des nouvelles règles. La Direction tient-elle compte des nouvelles règles ou pas ? La Direction est-elle large et va continuer à nous donner ce qu'elle aurait dû nous donner ?

Les ordonnances MACRON ont bien prévu que les contentieux passifs restent. Je crois qu'on a un contentieux sur le sujet. Il y a eu une procédure et on a tous été assigné dans les CE.

M. DAHER, Président.- Excusez-moi, je ne suis pas un spécialiste des numéros de compte. Il s'agit de quel compte le 641 ?

M. BODRERO.- Ce sont les charges de personnel.

Qu'envisage la Direction dans l'avenir par rapport aux ordonnances MACRON qui ont modifié la règle à la baisse ? Quel impact cela pourrait-il avoir dans la subvention du CCE et des CE ?

M. FILAUDEAU.- Je n'ai pas pu aller à la commission financière étant en congés, mais j'avais fait la proposition, qui n'a pas été relayée, de pouvoir sur du moyen/long terme -cela n'a pas d'intérêt sur une année- construire un indicateur pour éviter que les vacances jeunes et les vacances famille soient des variables d'ajustement des budgets. Il serait bien d'avoir un indicateur publié chaque année concernant la distribution des subventions. Je pense qu'avec les commissaires aux comptes, il est peut-être possible de construire cet outil.

Je rebondis sur l'intervention de M. BODRERO pour confirmer que le CE Air France Cargo a assigné Air France dans le cadre du compte 641. Il y a une médiation en cours. J'ai donné mes dates. Normalement, tous les secrétaires de CE et leurs avocats doivent donner leurs dates pour aboutir au niveau de la médiation. Je n'ai pas de nouvelles à ce jour.

Je représente le CE Cargo. C'est le plus petit CE. J'ai regardé les projections GPEC. Le plus petit était SI avant. Vous allez nous dépasser allègrement d'environ 500 personnes et c'est tant mieux pour vous. Le CE Cargo a des baisses de subventions à deux chiffres (-14 %). Quand je vois le CCE qui vend du patrimoine pour se restructurer, il faut savoir que les CE n'ont pas de patrimoine pour la plupart et ne peuvent pas se restructurer. Il nous reste une année. Nous allons

attendre de voir déjà si les périmètres seront reconduits à l'identique. Au-delà de 2019, le CE Cargo devra prendre des décisions par rapport à son avenir.

M. NEGREL.- Y a-t-il des PDV de prévus sur le personnel AEP ?

Mme MOORE RIEUTORD.- Pourrons-nous avoir une copie des *slides* ?

M. TAIBI.- Où en est-on sur Lassy ? Y a-t-il des nouvelles de notre acheteur fantôme ?

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Nous n'avons pas fait la ventilation des recettes par CE. Pour établir notre prévision, nous avons utilisé la présentation de la GPEC globale en prenant des hypothèses prudentes sur l'évolution de la masse salariale et sur la baisse des effectifs globaux.

Par secteur, les choses sont différentes. Si nous prenons le PAP, comme c'est un pourcentage de la masse salariale, la contribution du PAP diminuera d'autant. À un moment donné, il y a des effets de taille et cela peut poser des difficultés aux CE lorsque l'effectif est plus bas.

Concernant l'indicateur, je m'en souviens, il est vrai nous ne l'avons pas mis là. Nous allons en parler avec nos comptables, experts-comptables et commissaires aux comptes.

AEP PDV : Nous n'avons pas retenu de provisions ou de dépenses sur le budget AEP pour le PDV.

En revanche, dans le cadre des périmètres, nous avons permis à des gens qui étaient éventuellement sur les AEP de prendre le PDV, sachant qu'ils sont remplacés par mobilité interne et il n'y a pas de modifications de périmètre.

Pas de souci pour remettre les *slides*.

Quant au point sur Lassy, j'en ai parlé, la Coordination des CE a décidé d'autoriser l'extension d'une promesse de vente sur 2018 à celui qui était détenteur de cette promesse de vente avec versement d'une indemnité d'immobilisation de 160 000 € qui avait été prévue et qui n'avait pas été versée. Cette indemnité a été versée. Elle est chez le notaire qui devra la reverser pour la séquestrer chez Me BLEROT puisque cette indemnité sera due au CCE, quelle que soit l'issue de la vente.

M. DAHER, Président.- Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous remercie.

Merci pour cette présentation.

Cette session extraordinaire est terminée. Je vous souhaite une bonne fin d'après-midi. Prochaine session en juin.

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- Monsieur le Président, je voulais consulter la session à propos du calendrier car nous avons une session le 14 juin, il n'y a pas de session en mai et la session prochaine est prévue le 1^{er} ou le 2 août. Selon mes informations, le Président est en congé à cette date. Je voulais donc savoir si nous la maintenions ou si, avec l'autorisation de l'assemblée, nous l'avancions en juillet ou si nous ne la réunissions pas.

M. DAHER, Président.- Je prends note de la remarque.

M. COMBES DEFONTIS, Secrétaire Général.- J'aurais voulu l'avis des élus.

Mme MOORE RIEUTORD.- A titre personnel, je ne suis pas favorable à l'annulation des sessions. Déplacer des dates, pourquoi pas, mais annuler une session, je n'y suis pas favorable.

(La séance est levée à 16 heures 45.)

SR